

## Reconnaissance du fjord du Saguenay au patrimoine mondial L'OBV Saguenay salue le travail concerté accompli

---

**Ville de Saguenay, arr. Chicoutimi, 3 février 2017** – L'Organisme de bassin versant du Saguenay (OBV Saguenay) tient à féliciter le Comité Fjord du Saguenay – Patrimoine mondial pour tout le travail accompli. Grâce à la collaboration de tous ses membres, le dossier de candidature du fjord du Saguenay et de sa confluence avec le fleuve Saint-Laurent a été déposé le 27 janvier dernier à l'attention de Parcs Canada, visant son inscription sur la liste indicative du patrimoine mondial au Canada.

Le dépôt du dossier de candidature faisant la promotion du fjord du Saguenay est l'aboutissement de plus de six années de travail soutenu et concerté d'intervenants majeurs issus des milieux politique, social et économique du Saguenay – Lac-Saint-Jean, de Charlevoix, de la Côte-Nord – Manicouagan, des Premières nations innues et de la Nation huronne-wendat. Voilà la première étape pour que ce joyau naturel, riche de culture et d'histoire, soit reconnu comme possédant une valeur universelle exceptionnelle pour toute l'humanité.

L'OBV Saguenay tient à rappeler que le Saguenay, au cœur de sa mission de restauration, de protection et de mise en valeur de l'eau et des écosystèmes aquatiques, est l'un des 38 fjords au monde d'une longueur de plus de 100 kilomètres. Sa largeur atteint parfois jusqu'à 3 kilomètres et sa profondeur, 275 mètres. Sa confluence avec le fleuve Saint-Laurent constitue un environnement riche, grâce à la présence d'eau douce et salée en couches et à l'importance de ses marées qui fournissent une source d'alimentation pour les grands mammifères marins. Sa confluence avec le fleuve était et demeure un lieu d'échange important et fut le témoin historique de la première alliance entre Amérindiens et Français en Amérique du Nord. Pour toutes ces caractéristiques, et bien d'autres, l'OBV Saguenay appuie le Comité Fjord du Saguenay – Patrimoine mondial et le félicite pour le beau travail d'équipe accompli.

*Rappelons que l'OBV Saguenay est un organisme reconnu par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. En concertation avec les acteurs de l'eau du Saguenay et selon les principes du développement durable, il élabore un plan directeur de l'eau et assure le suivi de sa mise en œuvre afin de restaurer, protéger et mettre en valeur l'eau et les écosystèmes aquatiques des bassins versants de la rivière Saguenay.*

– 30 –

Source:

**Marco Bondu**, Directeur général  
Organisme de bassin versant du Saguenay  
Bureau : 418 973-4321 Courriel : [info@obvsaguenay.org](mailto:info@obvsaguenay.org)